

**Un lieu de rencontre Orient-Occident :
*Le Fondouk des Français à Tunis (1660-1860)***

Geneviève Falgas
Maison de la recherche Toulouse
Icomos Québec 2008 78-wj9i-132.doc
34, Chemin de la Serre du Roy
82200 Moissac
France
g.falgas@orange.fr

Abstract. Ce texte évoque un lieu - le Fondouk des Français à Tunis - menacé de destruction et pourtant chargé d'histoire : celle du commerce en Méditerranée, point de rencontre entre Orient et Occident, de 1535 à 1881. Ainsi sont remises en lumière l'importance et la densité oubliées de l'esprit du lieu : né des interactions permanentes entre les réalités matérielles et immatérielles qui s'attachent à cet édifice et se sont assemblées au cours du temps, celui-ci présente en effet un caractère tout à fait singulier. Est-il encore possible de prévenir cette destruction programmée ?

Le touriste qui arrive dans la médina de Tunis par l'ancienne Porte de France traverse la petite place de la Victoire, vite attiré par tout ce qui brille aux devantures des boutiques dans les rues voisines. Il ne sait pas qu'il passe à côté d'un lieu où souffle un esprit puissant, né d'une histoire commencée avant même l'existence matérielle du lieu et qu'il a, à son tour, enrichie: celle des relations commerciales entre les Etats chrétiens d'Europe et l'Empire ottoman, qui s'est développée et a duré pendant plus de trois siècles avant l'établissement du protectorat français en Tunisie. Ces relations avaient été instituées par des accords passés entre François 1^{er} et Soliman le Magnifique en 1535 et connus sous le nom de Capitulations. Elles organisaient le commerce et l'existence quotidienne des chrétiens en terre d'islam à travers tout un réseau d'escales commerciales sur le pourtour de la Méditerranée : les Echelles du Levant et de Barbarie. La Régence de Tunis était l'une des trois échelles de Barbarie. Cette histoire est recouverte par l'épaisseur des siècles mais il en reste encore un grand témoin – peut-être pas pour longtemps : le Fondouk des Français à Tunis.

Si au contraire quelqu'un sait cette histoire (Boubaker 1978), il a vite fait de bifurquer à droite en arrivant place de la Victoire, au cœur de l'ancien

Quartier franc, c'est-à-dire l'enclave chrétienne du vieux Tunis . Il se trouve alors face à une ruelle très étroite, la rue de l'ancienne Douane, qui menait au Fondouk des Français. Ainsi nommait-on le consulat de France pendant la période dite consulaire, le mot « fondouk » désignant un lieu clos, depuis sa construction en 1660 jusqu'à sa désaffectation en 1860 : un nouveau consulat remplaçait l'ancien. Le Fondouk revint alors au Domaine de la Régence - au Beylik, suivant la terminologie ottomane - auquel il avait toujours appartenu, puis il fut vendu à des particuliers qui le louèrent à des familles humbles, italiennes et maltaises. Après l'indépendance c'est la ville de Tunis qui en fit l'acquisition.

La dégradation du site

Le lieu, dans sa matérialité, existe toujours mais il est aujourd'hui fortement dégradé : il est en effet devenu une oukala, c'est-à-dire un espace où tout le monde peut habiter sans rien demander à personne. Quelques maigres étals sont installés au rez-de-chaussée. Ce monument est pourtant connu des chercheurs et des archivistes : l'historien Jacques Revault (1984) donne les précisions suivantes : le Fondouk a été classé Monument Historique en 1922 à l'époque du protectorat, par la Direction des Antiquités et Arts. En 1962 eu égard à la densité de l'histoire des lieux et à sa valeur architecturale, une réflexion avait été menée par les Tunisiens: il en était résulté la nécessité de mieux connaître l'ancien Fondouk – ce qu'on appelle aujourd'hui l'esprit du lieu - et d'arrêter les dispositions à prendre pour sa sauvegarde et sa mise en valeur. Furent ainsi envisagés, outre une étude historique et des relevés de plans, l'utilisation du bâtiment dans un but d'intérêt public, culturel et touristique. Toujours d'après Jacques Revault, l'idée fut avancée d'y ouvrir un musée consulaire assorti d'une bibliothèque spécialisée, et parallèlement d'y reconstituer certaines parties du Fondouk, tels les appartements du consul et la chapelle. Il existe pour cette dernière un inventaire de tout ce qu'elle contenait, mobilier, vêtements sacerdotaux et objets du culte, dans le 2^e volume des publications Plantet (1893) à la date 22 septembre 1756.

Tous les dangers pèsent sur ce Fondouk : d'abord l'absence d'entretien et les intempéries ont peu à peu rongé la lourde porte qui en défendait l'accès, recouvert les murs de traînées de salpêtre, soulevé les pavés de la cour intérieure où ne tourne plus aucune roue de charrette , et que seule anime la présence de squatters fantomatiques . Ensuite l'œuvre du temps et les variations du cours de l'histoire : du jour où il a été désaffecté, perdant sa fonction historique, il est devenu une habitation banalisée parmi les autres dans la médina. Très vite alors s'installa l'ignorance de ce qui

s'était passé en ces lieux, de leur fonction commerciale et diplomatique, des nationaux qui les habitèrent. Le désintérêt des hommes et l'oubli qui a recouvert ce riche passé, ajoutés à des conditions économiques peu propices à la restauration de cet ensemble imposant, constituent des pressions matérielles et immatérielles qui ne peuvent conduire qu'à sa destruction (photos 1, 2 et 3).



Le Fondouk du consul. Photo 1 : Porte d'entrée (2008) Photo 2 : Cour intérieure (2004) Photo 3 : Cour intérieure (2008)



Il y a eu la vie autrefois en ces lieux, cette vie si particulière aux Echelles, inséparable des bâtiments : les hommes qui y vécurent à l'ombre de la Nation française marquèrent ces derniers du sens qu'ils donnaient à leur existence, de leurs occupations, de leurs joies et de leurs peines. C'est

la densité de tous ces éléments, matériels et immatériels, qui a constitué l'esprit du lieu. Avec l'abandon, ce dernier s'est dissipé. Il n'en demeure pas moins qu'il existe – pour toujours : mais où se cache-t-il ? Où peut-on le retrouver, comment le sortir de l'oubli et le faire revivre dans la mémoire des hommes, avant que la destruction prévisible des bâtiments n'en efface un jour les réalités matérielles et tout l'immatériel qui les accompagne? (photo 4)

Les sources ne manquent pas pour restituer la vie quotidienne au Fondouk dans le cadre de l'institution des Echelles. Au premier rang, la correspondance des consuls de France et des beys avec le roi, le ministre de la Marine ou la Chambre de Commerce de Marseille : l'historien Eugène Plantet, entre 1893 et 1899, a patiemment recherché ces documents et les a publiés, constituant une somme d'archives facilement consultables. Les consuls y abordent les sujets les plus divers, tels la situation politique de la Régence, leurs rapports avec les beys et les autres nations européennes, toutes les affaires de commerce, ou la vie quotidienne au Fondouk, mentionnant à l'occasion les noms de leurs nationaux avec lesquels ils sont en conflit (Plantet 1893). Aussi importante est la publication des actes passés à la chancellerie du consulat, de la fin du XVI^e siècle à la fin du XVII^e, par l'archiviste de la Résidence générale à l'époque du protectorat, Pierre Grandchamp (1922), qui y travailla de 1922 à 1933. Les sujets les plus divers font l'objet de ces actes, d'où ressort une véritable chronique de la vie à Tunis. Fernand Braudel (1949) a écrit que cette publication était «la part la plus importante des contributions nord-africaines à l'histoire de la Méditerranée ». Dans l'un des volumes publiés par Grandchamp se trouve la correspondance d'un marchand marseillais, Nicolas Béranger, qui vécut à Tunis de 1885 à sa mort en 1705. C'est une correspondance inestimable pour connaître la vie quotidienne au Fondouk, les affaires commerciales qui se traitaient dans la Régence, les rapports des nations européennes entre elles, la vie politique dans le pays, particulièrement mouvementée à cette époque, ou celle qu'y menaient les esclaves chrétiens, répartis dans une dizaine de bagnes à travers la ville et dans les demeures des puissants. Nicolas Béranger a également laissé un mémoire sur la situation politique de la Régence à la fin du XVII^e siècle. Les récits d'envoyés spéciaux tels le chevalier D'Arvieux (1665) ou le voyageur Paul Lucas (1712) restituent également des pans entiers de la vie dans cette Echelle, chacun en fonction de ses centres d'intérêt. La vie des esclaves et l'action des religieux, avec leurs œuvres de rachat des captifs, sont connues par les mémoires du père Dan (1637). L'historien tunisien, Mohammed Seghir ben Youssef (1771) a laissé une chronique qui couvre les trois quarts du XVIII^e siècle, et qui constitue, elle aussi, une pièce importante de ces sources, pour la

connaissance de la vie dans la Régence à cette époque, en particulier des rapports avec les Algériens. La vie dans ce pays, d'une manière plus générale, pour la fin du XVIIIe siècle et la première moitié du XIXe, nous est connue entre autres par des récits de voyageurs, tels les botanistes Desfontaines et Peyssonnel (Dureau de la Malle 1838), ou d'écrivains comme Chateaubriand (1807), Alexandre Dumas (1848) ou Flaubert (1858).

L'esprit du lieu : aspects matériels

L'esprit du lieu est très ancien en effet, et si on ne le saisit pas tout entier, on ne mesure pas l'ampleur de l'histoire au cœur de laquelle il se trouve : la pratique du commerce en Méditerranée a conduit, parallèlement, à la création des structures matérielles nécessaires à son exercice. De tous temps, les hommes habitant près des rivages se sont tournés vers la mer pour vivre et commercer. Ceux de Marseille en particulier, pour la Méditerranée. Ils montèrent dans leurs navires en direction du Maghreb et de l'Orient mais se rendirent compte aussitôt que le commerce, pour se maintenir et prospérer, devait s'organiser : édicter des règles, signer des accords avec les pays partenaires, construire des lieux où mettre à l'abri les hommes et les marchandises. On le voit, ces structures s'organisèrent dans un va et vient continu entre la matérialité et la pensée, entre l'idée et la forme, compte tenu que c'est la forme – l'échange des denrées et matières premières - qui fut à l'origine des choses. Ainsi dès les XIIe et XIIIe siècles, les Provençaux, Languedociens et autres nationaux des Républiques italiennes qui séjournaient à Tunis pour leurs affaires, habitèrent des maisons particulières en dehors de la ville, semble-t-il, près de la Porte de la Mer et de leurs entrepôts ; des barques venaient charger et décharger les marchandises, pour faire la navette jusqu'aux navires ancrés à La Goulette, avant-port de Tunis, construite au bord d'un lac.

Mais l'insécurité malmenait ce commerce et le menaçait dans son existence même : sur mer d'abord, avec la Course pratiquée par les pirates barbaresques, et sur terre ensuite où les négociants se voyaient soumis à des exactions diverses : droits de douane élevés, rançons arbitraires, parfois emprisonnement, esclavage. L'organisation des Echelles, avec la création de consulats dans chacune d'elles, est née de la nécessité de protéger les hommes et les marchandises, relayée par la volonté de la Chambre de Commerce de Marseille (Carrière 1973) et celle du roi Henri III, qui instaura un consulat à Tunis en 1577. Cependant les initiateurs du système réalisèrent qu'il fallait plus qu'une protection juridique pour assurer la bonne marche de ce commerce maritime : une protection physique,

matérielle, s'avérait en même temps indispensable, ce qu'assureraient des lieux capables de mettre les négociants à l'abri d'un environnement pas toujours amical. C'est en 1660 que le Divan de Tunis construisit, à l'intérieur de la ville et sur les instances du père Le Vacher (Gleizes 1914), consul de France à Tunis de 1648 à 1667 (Grammont 1885), une vaste demeure : là se regroupèrent les marchands français, autour du consul et des services nécessaires à leur existence et à leur protection, y compris les magasins pour les marchandises. Telles sont les circonstances qui conduisirent à l'édification du Fondouk des Français.

Cette protection du commerce dans l'Echelle de Tunis s'est donc d'abord réalisée par la construction du consulat. Le chevalier d'Arvieux, qui accompagna en 1666 un envoyé extraordinaire de la Cour dans un voyage aux Echelles du Levant et de Barbarie, a laissé du Fondouk une description détaillée qui commence par ces mots : « Il n'y a que trois fondouks dans la ville...le troisième, qui est le plus grand et le plus beau, est occupé par les Français... ». Mais les lieux s'avérant trop petits, le Divan octroya aux Français un second bâtiment contigu, que l'on appela le fondouk des négociants, où s'installèrent quelques-uns des marchands : l'ensemble communiquait par une porte intérieure. Les deux parties du Fondouk, selon Jacques Revault (1984), comprenait 94 pièces : chaque bâtiment était organisé autour d'une cour, avec entrepôts au rez-de-chaussée et pièces au premier étage, desservies par une galerie, suivant la description de Laurent d'Arvieux. Sur les toits en terrasse qui les couvraient, comme toutes les demeures de la ville ancienne, s'élevait par endroits un deuxième étage d'habitations. La partie réservée au consulat comprenait la chancellerie et la chapelle, les appartements du consul avec les pièces de réception, et également boulangerie, écurie, prison même, poste de garde des janissaires chargés d'assurer la sécurité du Fondouk. L'existence matérielle de cette institution était l'indispensable assise de son rayonnement.

L'esprit du lieu : aspects immatériels

L'esprit du lieu, c'est l'histoire des bâtiments, mais en même temps celle des hommes, qui apporte son âme aux lieux, c'est-à-dire l'immatériel. Le Fondouk protégeait les nationaux des agressions extérieures derrière ses portes cloutées et ses fenêtres à barreaux, dans un pays guetté par les guerres civiles ou les invasions algériennes, sans oublier les épidémies. Cette protection s'exerçait aussi sur les marchandises : dans la cour intérieure, sous les galeries voûtées du rez-de-chaussée, se rencontraient les marchands, comme ceux de la communauté juive avec lesquels le Fondouk entretenait d'importantes relations d'affaires. Ce lieu clos, matériel,

développait des aspects symboliques : ceux qui voulaient par exemple échapper à des créanciers ou même à la justice du bey, y trouvaient refuge au nom du droit d'asile attaché à cette institution. Par ailleurs le Fondouk répondait, avec son espace refermé sur lui-même, à une volonté des gouverneurs du pays de le surveiller, comme ils surveillaient tous les Occidentaux qu'ils toléraient sur leur sol et mettaient à l'écart dans les fondouks du Quartier franc. Le Fondouk était aussi un lieu de passage pour les Français qui venaient à Tunis, point de ralliement des gens de mer, patrons de navires avec leurs équipages : ils venaient y loger ou commercer, apportant avec eux les nouvelles qui tournaient en Méditerranée.

Les initiateurs de l'organisation des Echelles furent conduits à aménager l'espace intérieur des consulats en fonction des nécessités mêmes du commerce : c'est peut-être là que se mesure le mieux l'interaction des éléments matériels et immatériels qui ont formé l'esprit du lieu. A Tunis, comme ailleurs, une place importante, dans la matérialité des bâtiments, était réservée à la chapelle et à la chancellerie, les lieux les plus symboliques du Fondouk : en ce qui concerne la première, la pratique de la religion constituait un fait important aux yeux des musulmans qui, s'ils considéraient les chrétiens et les juifs comme des inférieurs, respectaient en eux les « gens du Livre ». Croire en Dieu et pratiquer sa religion était une manière de gagner leur confiance. Le second lieu du Fondouk qui contribuait, dans la réalité quotidienne, à marquer l'importance de la situation de la France à Tunis, était la chancellerie, où les chrétiens, les musulmans et les juifs venaient faire enregistrer les actes les plus divers. Ces derniers étaient reconnus non seulement dans le pays et les territoires ottomans, mais auprès de toutes les juridictions d'Europe. Aucune autre chancellerie à Tunis n'offrait cette garantie.

Le lieu fut créé pour ses utilisateurs qui, à leur tour, lui donnèrent vie. Afin qu'ils puissent effectivement vaquer à leurs affaires, il fallut mettre en place l'organisation nécessaire à cette protection des armateurs, équipages et marchandises, en commençant par définir le rôle du consul, clé de voûte de cette présence française dans les comptoirs du Levant et de Barbarie (Masson 1903). Les représentants du roi et de la Chambre de Commerce de Marseille y connurent des difficultés, surtout au Maghreb. Ils devaient assurer entre autres l'approvisionnement en blé du sud de la France et se heurtaient souvent aux volontés protectionnistes des gouverneurs de ces régences. Les consuls avaient le pouvoir de légiférer – en ce qui concernait leurs nationaux - et pouvaient ainsi prendre les mesures qu'ils jugeaient nécessaires au bien du commerce. En dehors des relations de la France avec les beys, le consul avait à lutter contre la politique des autres

nations européennes à Tunis qui tentaient d'affaiblir la position de la France. Il assurait aussi la protection des religieux qui exerçaient leur ministère dans la Régence, pour l'assistance aux esclaves en particulier, et à tous les nationaux sans représentation diplomatique auprès des Puissances de Tunis. Mais le rôle du consul avait un aspect prédominant : veiller sur les négociants, principaux utilisateurs du Fondouk. Il organisait leur vie, défendait leurs intérêts, veillait sur leur morale et leur bonne conduite. Les négociants se devaient d'être respectables aux yeux des musulmans, afin que ces derniers respectent les accords commerciaux jusque dans les petites transactions de la vie quotidienne. Les sources dont nous disposons – citées plus haut – composent un tableau souvent paisible de cette existence, en dépit de périodes plus troublées : l'incendie de 1693, le sac du Fondouk par les Algériens en 1756, les répercussions de la campagne d'Egypte...

L'entretien des locaux incombait à la France : une importante remise en état fut entreprise en 1827, la dernière avant que le Fondouk ne fût désaffecté en 1860 au profit d'un nouveau consulat, hors les murs – là où commençaient à s'édifier les prémices d'une ville nouvelle. Le consulat de 1860 était l'incarnation de l'esprit qui planait sur le Fondouk puisqu'il avait été construit à la même période capitulaire. Par la suite cet esprit évolua, sa signification changea de sens avec l'instauration du protectorat sur la Tunisie : il devint la Résidence générale, siège de l'administration française à partir de 1881, puis l'ambassade de France à l'indépendance en 1956 – se chargeant d'un autre contenu. L'évolution des relations entre la France et la Tunisie lui ont donné les conditions nécessaires à sa durée.

Fragilité de l'esprit du lieu et perspectives d'avenir

Ainsi l'esprit né des entreprises commerciales des hommes en Méditerranée, pour l'Echelle de Tunis, a successivement investi et matérialisé des lieux différents : les entrepôts hors les murs sur les bords du lac, les maisons consulaires qui ont commencé à protéger hommes et marchandises, puis le Fondouk des Français à l'intérieur de la ville ancienne – déménagé en 1860 pour s'implanter ailleurs. Le tout au sein d'une longue histoire à la croisée des chemins entre Orient et Occident – lieu de rencontre et d'échanges : les peuples riverains, conscients de leur interdépendance économique, s'étaient organisés, dans le cadre de règles établies, pour tirer leur subsistance de la complémentarité des matières premières échangées (Braudel 1949). Le Fondouk des français est peut-être l'un des derniers témoins matériels de cette histoire : peut-on se résoudre à sa lente disparition ? Comment survivra l'esprit du lieu ? Une restauration est-elle

encore possible, compte tenu que plusieurs projets se sont intéressés à la sauvegarde du Fondouk et qu'aucun n'a été poursuivi face à l'ampleur des travaux. La destruction et l'oubli sont ses perspectives d'avenir. D'autant plus que c'est l'ensemble de l'ancien Quartier franc qu'il faudrait réhabiliter afin de lui redonner tout son sens. Pour le premier fondouk, le consulat historique, le projet de 1962 pourrait être repris, et étoffé : création d'un centre d'études méditerranéennes avec bibliothèque spécialisée, et d'un musée consulaire élargi à la reconstitution de certains lieux de vie du Fondouk, comme la chapelle ou la chancellerie, parmi d'autres. Quant au fondouk des négociants, il pourrait être aménagé en lieu d'accueil pour les chercheurs qui séjourneraient à Tunis dans le cadre de ces études méditerranéennes. A l'heure où l'on cherche à promouvoir l'idée d'une « Union pour la Méditerranée », la sauvegarde de sites d'exception, par l'ensemble des pays riverains, serait un des moyens pour eux de mieux connaître leur passé commun tout en oeuvrant à la construction d'un avenir de coopération économique, environnementale et culturelle.



Le Fondouk du consul.

Photo 4 : Porche d'entrée, cour intérieure (2008)

Références

- Boubaker, Sadok, 1978, *La Régence de Tunis au XVIIe siècle : ses relations commerciales avec les ports de l'Europe méditerranéenne*, Marseille et Livourne, thèse, Université de Toulouse-Le-Mirail.
- Braudel, Fernand, 1949, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris Armand Colin, 2 volumes.
- Carrière, Charles, 1973, *Négociants marseillais au XVIIIe siècle*, Institut historique de Provence, 2 volumes.
- Chateaubriand, François-René, *Itinéraire de Paris à Jérusalem (1807)*, La Pléiade, Gallimard, pp.1163 à1214
- Debbasch, Yvan, 1957, *La Nation française à Tunis (1577-1835)*, Imprimerie Boisseau, Toulouse.
- Dumas, Alexandre, 1848, *Impressions de voyage, Tanger, Alger et Tunis*, Ed. Cadot et Bertonnet, Paris.
- Dunant, Henry, 1858, *Notice sur la Régence de Tunis*, Imprimerie Fick, Genève.
- Dureau de la Malle, 1838, *Peyssonnel et Desfontaines, Voyages dans les Régences de Tunis et d'Alger*, Paris, 2 volumes.
- Flaubert, Gustave, *Correspondance*, La Pléiade, Gallimard 1980, lettre à son ami Ernest Feydeau, 8 mai 1858, p. 811.
- Gleizes, Raymond, 1914, *Jean Le Vacher*, Paris.
- Grammont(de), Henri, 1885, *Les consuls lazarisites au XVIIe siècle*, Alger.
- Grandchamp, Pierre, 1920-1933, *La France en Tunisie au XVIIe siècle*, 10 volumes, Imprimerie Aloccio, Tunis. La *Correspondance de Nicolas Béranger (1685-1705)* est publiée dans le volume IX.
- Jonquière (de la) A. , 1897, *Histoire de l'Empire ottoman*, Paris.
- Labat, Jean-Baptiste, 1735, *Chevalier d'Arvieux : Mémoires, contenant ses voyages à Constantinople, dans l'Asie, la Syrie, la Palestine, l'Egypte et la Barbarie, publiés par J.B. Labat*.
- Lucas, Paul, 1712, *Voyage fait par ordre du Roi dans la Grèce, l'Asie Mineure, la Macédoine et l'Afrique*, 2 volumes . Paul Lucas a publié, dans le volume 2, le *Mémoire pour servir à l'histoire de Tunis depuis l'année 1684*, que lui avait confié Nicolas Béranger.
- Masson, Paul, 1903, *Histoire des établissements et du commerce français dans l'Afrique barbaresque (1560-1793)*, Paris Hachette.
- Père Dan, 1637, *Histoire de la Barbarie et de ses corsaires*, Paris.
- Plantet, Eugène, 1893-1899, *Correspondance des Beys de Tunis et des consuls de France avec la Cour (1577-1833)*, Paris, 3 volumes.
- Revault, Jacques, 1984, CNRS, *Le Fondouk des Français et les consuls de France à Tunis (1660-1860)*, Ed. Recherches et Civilisations, Mémoire n° 43.
- Seghir Ben Youssef, Mohammed, *Chronique tunisienne (1705-1771) pour servir à l'histoire des quatre premiers beys de la famille husseinite*, traduction de V. Serres et M. Lasram, Tunis 1900.